

Contrat d'Apprentissage 2 ans



*Simulateur de calcul de
rémunération et d'aides a
entreprises en ligne :*

www.alternance.emploi.gouv.fr

Cette formation est dispensée avec des méthodes pédagogiques innovantes.

Les apprentis participent activement à la vie de l'établissement et du plateau technique, construisent leur propre parcours de formation selon leurs besoins et centres d'intérêts, et ont à leur disposition un centre de ressources pour progresser à leur rythme et selon leurs capacités.

Métiers visés

Ouvrier hautement qualifié en espaces verts. Il organise, réalise et suit ses activités dans le cadre d'une entreprise du paysage ou d'une collectivité territoriale. Il réalise des opérations de création ou d'entretien des espaces paysagers et peut être amené à gérer un chantier.

Il connaît les végétaux et leurs caractéristiques. Il sait mettre en œuvre les méthodes de plantation ou d'engazonnement. Il connaît également les matériaux, les techniques de maçonnerie paysagère et d'arrosage.

Il lui est possible de devenir chef d'équipe. Il a aussi la possibilité de s'installer comme chef d'entreprise après plusieurs années d'expérience et une formation en gestion.

Diplôme visé et niveau

Qualification de niveau IV. Examen constitué de 10 blocs de compétences nationaux et de 2 à l'initiative du centre de formation.

Conditions d'admission

Le jeune apprenti doit avoir entre 16 et 29 ans à la signature du contrat.

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

- Soit de la possession d'un CAPa ou d'un diplôme ou titre de même niveau ou d'un niveau supérieur.
- Soit d'avoir suivi un cycle complet conduisant à l'obtention du brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) ou une scolarité complète de classe de seconde et première générales.

Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés ci-dessus doivent attester d'une année d'activité professionnelle dans le secteur de l'Aménagement paysager ou de 3 ans dans tout autre secteur.

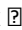


Programme de formation

UC Générales

- **UCG 1** : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information
- **UCG 2** : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers

UC Techniques

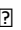
- **UCT 1** : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux 
- **UCT 2** : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères

2 UCARE

Modules propres à l'établissement, élaborés en collaboration avec les professionnels :

- **UCARE 1** Le potager dans un jardin d'ornement
- **UCARE 2** AACES (Attestation d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité, équivalent CACES)

UC Professionnelles

- **UCP 1** : Élaborer un projet professionnel dans le secteur paysager 
- **UCP 2** : Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- **UCP 3** : Communiquer dans une situation professionnelle
- **UCP 4** : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu
- **UCP 5** : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères
- **UCP 6** : Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise

Organisation et durée de la formation

1^{ère} année

- Au CFA : 600 heures réparties sur 17 semaines
- En entreprise : 35 semaines

2^{ème} année

- Au CFA : 600 heures réparties sur 17 semaines
- En entreprise : 35 semaines

MFR-CFA CHALONNES/ LOIRE

www.mfr-chalonnnes.org

10 Avenue du 8 Mai 1945,
49290 CHALONNES SUR LOIRE
Tél : 02 41 78 02 07
mfr.chalonnnes-loire@mfr.asso.fr



Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.

Les UC validées sont capitalisables et restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la 1^{ère} UC.